

Créteil, le 1<sup>er</sup> juin 2021

## « Feuille de route RH », engagements du « Grenelle »... Un dispositif d'explosion des statuts pour s'adapter à la territorialisation de l'école : **RETRAIT !**

Le Recteur de Créteil a envoyé ce 27 mai personnellement sur toutes nos boîtes professionnelles la « feuille de route Ressources Humaines » de l'académie et la lettre du ministre Blanquer présentant les 12 engagements de son « Grenelle ».

Chaque académie a été invitée à décliner, dans sa feuille de route, les mesures qu'elle comptait prendre pour mettre en œuvre ces « 12 engagements ». 34 académies, 34 feuilles de route : en elle-même, cette organisation résume le dispositif de pulvérisation de nos statuts nationaux particuliers, sur fond d'individualisation des carrières, d'« aide à la mobilité », d'« accompagnement personnalisé » déjà consacrés par les mesures dites PPCR.

Dans son document de 17 pages, sont décrites 22 actions autour de 4 axes, prônant pour la plupart accentuation du télétravail, accueils ou formations dématérialisés, etc.

### **À rebours des revendications portées par les personnels depuis des mois.**

**Le remplacement systématique des professeurs absents ?** Si le ministre Blanquer ose dans son courrier parler de « la prise en charge de tous les élèves pour qu'aucune heure de cours ne soit plus jamais perdue », l'engagement n°11 (« Assurer une continuité pédagogique efficace ») de son Grenelle dissipe immédiatement toute illusion. Il s'agit en effet « d'optimiser des organisations actuelles de remplacement en s'appuyant sur les ENT », donc de recourir, quitte à modifier semaine après semaine les emplois du temps de tous, au remplacement interne. Autre recommandation : « recourir à des dispositifs de type « cours en ligne » ou au travail en autonomie anticipé et encadré sous la surveillance d'un AED », donc généraliser les cours en distanciel mis en place ces deux années, dans le contexte de la crise sanitaire. Augmenter le nombre de remplaçants ? Il n'en est fait mention nulle part.

**Le retour à un baccalauréat national, avec des épreuves nationales, anonymes, ponctuelles, terminales, garantissant l'organisation des enseignements autour de programmes et d'horaires nationaux ?** Pas un mot dans le document rectoral sur cette question, Pourtant, avec l'introduction massive du contrôle continu, le mot « exigence » perd tout son sens, et par conséquent celui d'évaluation. Quel repère conserver, sans épreuves nationales auxquelles se référer ? Comment noter, dès lors que chaque note négative risque d'handicaper l'élève dans le tri social nommé Parcoursup ? De telles questions traversent, en ces temps de conseils de classe, toutes les salles des professeurs. L'engagement n°8 du Grenelle (« donner plus d'autonomie aux équipes de collèges et lycées ») veut généraliser le principe « chaque établissement se débrouille ». Comment ? En « renforçant la coordination pédagogique, (...) notamment pour l'harmonisation du contrôle continu ». Le rectorat de Versailles annonce déjà, dans sa feuille de route, son intention de créer des « équipes de direction intermédiaire », selon une logique managériale, autour « d'open badges » et de rémunérations spécifiques. La voie est tracée : accentuer l'autonomie de chaque collège, de chaque lycée en donnant au projet d'établissement une dimension pédagogique centrale et en créant une hiérarchie intermédiaire chargée de le faire respecter -d'où le développement des « fonctions mixtes professeur/inspecteur » préconisé dans l'engagement n°11.

## **Le SNFOLC Créteil met solennellement en garde les autorités administratives :**

**Cette logique de pulvérisation des statuts**, d'atomisation de contenus d'enseignement à adapter aux « territoires », dans le cadre du contrôle continu, ne peut que conduire au développement de tensions exacerbées, nuisibles aux missions mêmes de l'école publique.

**Déjà, les incidents se multiplient sur les notes**, entre d'un côté les parents d'élèves et les élèves, légitimement inquiets du tri social Parcoursup, et de l'autre côté, les professeurs légitimement attachés à garder une correspondance entre évaluation et acquisition des connaissances.

## **Le SNFOLC Créteil le réaffirme avec force :**

- **L'école publique, ce n'est pas l'élève devant un ordinateur, c'est un professeur présent dans chaque classe, devant ses élèves.** Cela implique le recrutement immédiat de tous les personnels nécessaires au remplacement des professeurs absents, la construction ou la réquisition des locaux pour alléger les effectifs dans les classes, la création, à hauteur des besoins, de postes en vie scolaire !
- **L'école publique, c'est l'égalité de tous les jeunes devant l'accès aux savoirs.** C'est donc le respect des programmes et horaires nationaux, à l'opposé de toute volonté dérogatoire via les « projets d'établissement » !
- **L'école publique, c'est la possibilité pour tous les élèves, quel que soit leur établissement, de préparer les mêmes diplômes nationaux, sur la base d'épreuves nationales.** L'école publique, c'est donc l'abrogation des réformes Blanquer du Bac et du lycée, le retrait de tout contrôle continu, l'abrogation de la sélection à l'entrée à l'université, le retour dans toutes les disciplines à des épreuves nationales, terminales, anonymes, ponctuelles !
- **L'école publique, c'est donc le respect des statuts nationaux des personnels, le retrait immédiat des conclusions du Grenelle prônant l'individualisation à tous les étages, l'augmentation générale des salaires par l'augmentation immédiate du point d'indice de 20% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !**

Le SNFOLC Créteil appelle tous les collègues à discuter de ces projets délétères du ministère, à prendre position pour en exiger le retrait immédiat, à réaffirmer les revendications.

**A l'heure où « les contingents » de réemploi des collègues contractuels pour la rentrée de septembre 2021 sont discutés au ministère, le SNFOLC Créteil rappelle sa revendication de « réemploi systématique de tous les contractuels en CDD sur des contrats d'un an ».** Il n'acceptera pas que, sous prétexte de « continuité pédagogique » avec des « cours en visio », nos collègues soient jetés au chômage.

## **Le SNFOLC condamne fermement toute forme de poursuite disciplinaire menée par le rectorat à l'encontre de collègues de l'Académie qui ont défendu leurs positions.**

Dans un contexte où le ministère organise la dislocation de l'école à tous les niveaux, ces collègues comme tous les autres sont en position de légitime défense lorsqu'ils décident des actions à mener pour faire valoir leurs revendications. Ce n'est pas en les convoquant au rectorat dans le cadre de procédures disciplinaires, comme à Mozart-Blanc-Mesnil ou à Davis-Saint-Denis, que le rectorat apaisera la situation, mais en répondant aux revendications. Le SNFOLC Créteil exige l'abandon immédiat de toutes les procédures disciplinaires engagées.